

REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail-Justice-Solidarité  
-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
-----

DECRET N°D/ 020 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE GOUVERNEURS,  
DES DIRECTEURS ET CHEFS DE CABINET ET  
DES CONSEILLERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les Membres du Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

## D E C R E T E

Article 1er : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

### **I- GOUVERNEURS**

1. Boké : Monsieur Mamoudou KEITA, précédemment Gouverneur de Faranah.

2. Faranah : Monsieur Martin BONAMOU, précédemment Gouverneur de Boké.

### **II- DIRECTEURS DE CABINET**

1. Labé : Monsieur Samba Fraterna BARRY en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation -MATD- en remplacement de Monsieur Bassamba CAMARA.

2. Faranah : Monsieur N'Fansoumane SOUMAH en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation -MATD- en remplacement de Monsieur Boubacar Biro BARRY muté.

### **III- CHEFS DE CABINET**

1. Boké : Monsieur Nounké DIALLO, précédemment Préfet de Mandiana en remplacement de Monsieur Cheick Mohamed KONATE muté.

### **IV- CONSEILLERS**

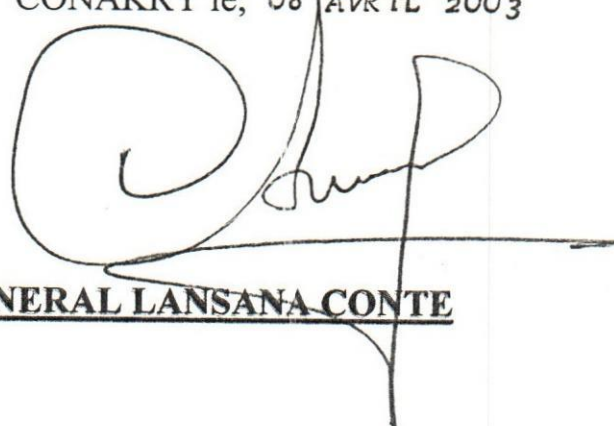
1. N'Zérékoré : Monsieur Mory TOURE en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation -MATD-

2. Kankan : Monsieur Ali Kerfalla SYLLA en service au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation -MATD-.

3. Faranah : Monsieur Jules Ernest KOLIE, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Yomou.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY le, 08 AVRIL 2003



**GENERAL LANSANA CONTE**